

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Poitou-Charentes

Poitiers, le 22 avril 2015

Unité territoriale de la Vienne

**Rapport de l'Inspection des Installations
Classées**

Nos réf. : BDD/CL n° 15.118
Vos réf. : Votre transmission du 24 février 2015
Affaire suivie par : Benoît Duc Dodon
Mél : benoit.duc-dodon@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 05.49.43.86.00 – Fax : 05.49.43.86.01
Courriel : ut-86.dreal-poitou-char@developpement-
durable.gouv.fr

PIGEON GRANULATS LOIRE ANJOU
Lieu-dit "Les Dîmes"
86110 CRAON

Objet : Demande de changement d'exploitant concernant une carrière

Pièce jointe : projet d'arrêté préfectoral

Société : PIGEON GRANULATS LOIRE ANJOU
Route de Craon
L'Aubinière
53800 RENAZE

Etablissement
concerné : STPG
Zone Industrielle Les Varennes
86530 AVAILLES EN CHATELLERAULT

Par bordereau du 2 février 2015, Madame la Préfète a transmis à l'inspection des installations classées le dossier de demande d'autorisation de changement d'exploitant déposé par la société PIGEON GRANULATS LOIRE ANJOU en vue d'être autorisée à exploiter une carrière actuellement autorisée par arrêté préfectoral n° 2004-D2B3-355 du 02/12/2004, autorisant la société STPG à exploiter au lieu-dit « Les Dîmes » sur la commune de Craon une carrière de calcaire.

1. CAPACITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES

La société PIGEON GRANULATS LOIRE ANJOU, est composée des sociétés GRAVALOIRE CARRIERES, SAVARY et STPG dont l'apport d'actif est devenu définitif le 31 octobre 2014.

La société PIGEON GRANULATS LOIRE ANJOU est une filiale du groupe PIGEON, qui produit annuellement plus de 10 millions de tonnes de granulats et dispose des capacités techniques et financières nécessaires à la poursuite de l'exploitation de cette carrière.

2- PROPOSITION ET CONCLUSION DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES

L'inspection des installations classées propose à Madame la Préfète, de présenter avec un avis favorable à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites, formation spécialisée dite « des carrières », la demande d'autorisation de changement d'exploitant présentée par la société PIGEON GRANULATS LOIRE ANJOU, sous réserve du respect des prescriptions proposées dans le projet d'arrêté préfectoral joint au présent rapport.

L'inspecteur de l'environnement

Benoît Duc Dodon